



AVIS AU PUBLIC

LISTES ELECTORALES

Elections communales du 11 juin 2023

Dans le cadre des élections communales du 11 juin 2023, les **listes électorales provisoirement arrêtées** le 17 avril 2023 sont déposées à l'inspection du public au bureau de la population à Saeul **du 18 avril 2023 jusqu'au 25 avril 2023 inclus**.

Modalités pour une réclamation

Après consultation, tout citoyen peut, le cas échéant, adresser au collège des bourgmestre et échevins une **réclamation**, à laquelle les listes électorales pourraient donner lieu (inscription d'un électeur sur une liste).

Jusqu'au 25 avril 2023, tout citoyen peut produire, contre récépissé, les titres des personnes non-inscrites sur les listes en vigueur et en droit d'y figurer. Les réclamations sont faites séparément pour chaque électeur concerné.

Pour être recevable devant le tribunal administratif, toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Saeul, le 18 avril 2023

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le bourgmestre



Le secrétaire